

Le journal de l'Eyrieux

SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR / Mise en valeur de l'Eyrieux et de ses affluents

Journal du Syndicat Eyrieux Clair | Avril 2012 | Numéro 11

Gestion des milieux aquatiques

La rivière droits et devoirs

p3

Qualité et quantité de la ressource

Le 2^e contrat de rivière
Natura 2000 vu par les élus
Rivière colorée = rivière polluée ?

p4

p8

p9

Valorisation du patrimoine

Forum de l'eau
Initiation des élèves à la découverte
de la qualité de l'eau

p10

p12

Edito



Depuis 1998, le Syndicat Eyrieux Clair œuvre en faveur des milieux aquatiques des bassins versants de l'Eyrieux, de l'Embroye et du Turzon. De nombreuses opérations ont été réalisées pour améliorer la qualité de l'eau, mettre en valeur les cours d'eau, etc.

Malgré les efforts engagés, beaucoup reste à faire pour préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau sur le territoire. Ainsi la dynamique initiée doit se poursuivre et elle est renforcée par la volonté des élus locaux de mener une politique de gestion en faveur des milieux aquatiques de leur territoire.

La finalisation du «Contrat de Rivière» est une des priorités de l'année 2012. Au cours des trois dernières années, différentes études ont été réalisées permettant aujourd'hui de définir un programme d'action cohérent au regard des enjeux du territoire et des objectifs de « Bon Etat » fixés par la loi. Ce programme devra ensuite être validé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Ardèche et l'Etat avant d'être mis en œuvre.

En parallèle, le syndicat s'est aussi doté de compétences pour être animateur du site Natura 2000 «Vallée de l'Eyrieux et affluents» s'étendant sur 33 communes. Impulsée l'année dernière, la démarche Natura 2000 permettra de mieux préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques. L'heure est à la rédaction du document d'objectif du site précisant les enjeux de la zone pour aboutir à la définition d'actions pertinentes.

Ces deux outils complémentaires ainsi que le SPANC créé en mars 2011, nous permettent ainsi d'agir en faveur des milieux aquatiques qui restent des milieux fragiles à préserver. Nous avons tous intérêt à protéger et à gérer au mieux les cours d'eau afin d'optimiser leurs richesses, de les pérenniser et de les transmettre dans les meilleures conditions à nos enfants

Le Président du Syndicat Eyrieux Clair
Bernard BERGER

Le Syndicat Mixte Eyrieux Clair...

STATUT → Établissement Public à Coopération Intercommunale (créé en 1997)

PRÉSIDENCE → M. Bernard BERGER

MOYENS HUMAINS → 8 salariés (3 techniciens pour la rivière, 2 techniciens SPANC, 2 secrétaires) et un animateur Natura 2000.

COMPÉTENCES :

- La gestion de la rivière
- Le SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*)
- Natura 2000 : animation du site B6

COMPOSITION → 65 communes des bassins versants Eyrieux-Embroye-Turzon dont

- 58 communes pour la compétence « rivière »
- 44 communes pour la compétence « SPANC »

TERRITOIRE D'ACTION → 900 km² - 1 500 km de rivières pérennes

- Eyrieux et affluents (Rimande, Aygueneyre, Saliouse, Eysse, Dorne, Talaron, Glo, Glueyre, Auzène, Dunière, Boyon)
- Embroye
- Turzon

Retrouvez l'actualité du syndicat sur le site : www.eyrieux-clair.fr

Le coin nature

La Cordulie à corps fin, *Oxygastra curtisii*



Cette libellule affectionne les rivières aux eaux courantes ou lentes, présentant une végétation rivulaire abondante. Bien présente dans nos cours d'eau, elle est protégée au niveau national et européen.

La larve : de petite taille (20 à 22 mm), vit dans le système racinaire des arbres rivulaires ou enfouie dans la vase, le sable des parties calmes des eaux courantes, dans une eau bien oxygénée et de bonne qualité.

La vie larvaire peut durer entre 2 et 3 ans. Ensuite, la larve subit des transformations morphologiques pour donner l'adulte ayant un aspect complètement différent : c'est la métamorphose.

L'adulte : de taille moyenne, le mâle, comme la femelle, présente un thorax vert métallisé et un abdomen étroit de couleur sombre avec des tâches jaunes au milieu du dos.

Les mâles sont territoriaux et font des allers et retours réguliers le long des rives de leur territoire. La période de vol court de mai à fin août.

La reproduction : l'accouplement se déroule à proximité du cours d'eau, à la fin du printemps et la ponte se fait à partir de la mi-juin. Les femelles pondent leurs œufs en vol, en tapotant l'eau avec l'extrémité de leur abdomen.

L'alimentation : les adultes, comme les larves, sont carnassiers. L'adulte se nourrit préférentiellement d'insectes vivant à proximité ou posés sur la rivière, alors que la larve mange de petits animaux aquatiques, d'autres larves, etc. proportionnels à sa taille.

Sensible aux dégradations de la qualité de l'eau et des berges, la cordulie est indicatrice de cours d'eau de bonne qualité.



Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*
Crédits photos Alain LADET, FRAPNA 07

Sommaire

Coin nature p2

Gestion des milieux aquatiques p3

Qualité et quantité de la ressource p4-5-9-10

Les élus s'expriment p8

Valorisation du patrimoine p11

INFORMATION/SENSIBILISATION

La rivière : droits et devoirs

En France, la majorité des terrains situés en bordure de rivière sont « non domaniaux », c'est-à-dire qu'ils appartiennent à des propriétaires privés.

Chaque propriétaire possède, de son côté, les berges et le lit jusqu'au milieu du cours d'eau. L'eau et la faune sauvage s'y trouvant (notamment les poissons) n'appartiennent à personne et font partie du « bien commun de la nation ». Les propriétaires ont ainsi le droit de prélever de l'eau directement dans la rivière (sans excéder 1 000 m³/an), dans le respect des restrictions d'usages¹ (arrêté sécheresse) prises par le préfet.

En contrepartie de ce droit, les riverains sont soumis à des devoirs, comme le stipule le Code de l'Environnement (Article L

215-14) : **l'entretien du lit et de la végétation des berges (ripisylve) est de la responsabilité des propriétaires riverains. Cet entretien doit répondre à plusieurs objectifs :**

- Contribuer au bon état écologique du cours d'eau : enlèvement sélectif des embâcles², élimination des déchets flottants ou non, entretien des arbres rivulaires, etc. ;
- Préserver la faune et la flore ;
- Permettre l'écoulement naturel des eaux ;
- Maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre.



Ripisylve Auzène, avril 2011

La ripisylve, est-ce utile ?

Certes, la végétation de berge consomme de l'eau, mais en contrepartie, elle remplit de nombreux rôles :

- Elle présente une richesse biologique qui concourt à la biodiversité et constitue un refuge pour la faune (habitat, nourriture, ombrage) ;
- Elle améliore la qualité de l'eau car elle puise et stocke efficacement l'azote, les nitrates, le phosphore ;
- Elle régule les écoulements fluviaux en ralentissant la crue ;
- Elle protège les berges vis-à-vis de l'érosion...

Quand et comment entretenir ?

Il faut intervenir régulièrement, quand cela est réellement nécessaire et utile. Pour cela, il faut :

- **Privilégier des moyens d'interventions doux** : élagage, recépage³, élimination des embâcles, des déchets, etc. ;
- **Réaliser des coupes sélectives** en préservant une végétation diversifiée : arbres, arbustes et herbacées ;
- **Favoriser les espèces aptes à la vie en bordure de cours d'eau** : aulnes ou vernes, saules, frênes.

Il faut savoir qu'un entretien régulier évite d'avoir recours à des interventions plus lourdes qui sont coûteuses et traumatisantes pour les milieux.

L'intervention de la collectivité

De nos jours, l'entretien régulier obligatoire n'est plus assuré. Plusieurs explications sont possibles : la déprise agricole, la non utilisation du bois, la présence de résidences secondaires, etc. Parfois à l'inverse, il est fait de manière trop brutale (coupe à blanc) afin d'être utilisé en bois de chauffage, permettre une ouverture des milieux, etc. Les

bords des rivières sont alors à l'abandon ou dégradés et cela peut engendrer des désordres hydrauliques en accentuant les inondations, en affaissant les berges, etc.

Depuis la loi sur l'eau de 1992, **les collectivités locales compétentes, comme le Syndicat Eyrieux Clair, peuvent se substituer aux propriétaires riverains** pour assurer le bon fonctionnement du cours d'eau et la sécurité des biens et des personnes. La collectivité doit alors définir un programme coordonné de travaux de restauration ou d'entretien sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau. Ces travaux doivent être déclarés d'intérêt général par le préfet afin que la collectivité puisse investir des fonds publics pour intervenir sur des parcelles privées.

Dans cette démarche, le Syndicat Eyrieux Clair réalise ces travaux avec l'accord des propriétaires riverains, formalisé par la signature d'une convention. Celle-ci ne dégage pas le propriétaire de ses responsabilités, y compris durant sa durée de validité, et **le riverain doit poursuivre et assurer l'entretien régulièrement de la végétation des berges.**

(1) Les restrictions d'usages en cours sont mentionnées sur le site de la préfecture : <http://www.ardeche.pref.gouv.fr>

(2) Embâcle : barrage par accumulation de bois mort.

(3) Recépage : sélection d'un brin dans la souche.



RÉALISATIONS

Le 2^e contrat de rivière sur les rails

Depuis 2009, le Syndicat Eyrieux Clair prépare le 2^e contrat de rivière qui devrait être opérationnel dès 2013. Afin de définir un programme d'actions cohérent avec les enjeux du territoire et les objectifs d'atteinte du « Bon Etat » des cours d'eau, différentes études préalables ont été lancées et sont aujourd'hui terminées.

• Le transport solide sur le bassin versant de l'Eyrieux

Pour répondre aux objectifs de la DCE¹ sur la libre circulation des sédiments, une étude du transport solide a été lancée. Elle a permis de comprendre le fonctionnement du **déplacement des matériaux de l'Eyrieux et de ses affluents, l'évolution de la forme du lit et de définir l'espace de mobilité fonctionnel du cours d'eau.**

Le bassin versant de l'Eyrieux est majoritairement granitique et vieillissant. Il produit peu de charge solide (cailloux, sable...). **Aussi, la capacité de transport de l'Eyrieux est supérieure aux apports des versants, ce qui engendre un déficit renforcé par la présence de grands barrages.**

Le barrage des Collanges retient la totalité de la charge produite en amont ce qui a de multiples conséquences : diminution de sa capacité de stockage (-1.3 Mi m³ en 30 ans), augmentation du risque d'inondation dans le secteur de la Palisse, modification lente de la morphologie du lit à l'aval et appauvrissement des habitats. **Différents scénarios de gestion des matériaux accumulés ont été proposés** et feront l'objet d'études complémentaires pendant le contrat de rivière.

Les autres propositions d'actions concernent la gestion de la divagation de l'Eyrieux dans sa partie avale (alluvionnaire) : Il s'agira de limiter au maximum les interventions dans ce secteur et protéger ponctuellement les zones où l'érosion menace des infrastructures (routes, habitations, captages...).



Terra Digue de Niaque Royas Epis Fougeirol



Les orientations...

Selon la DCE¹, la LEMA² et le SDAGE³, 4 orientations ont été définies et servent de lignes directrices pour le 2^e contrat de rivière :

- Préserver et améliorer l'état de la ressource ;
- Renforcer les mesures de prévention des risques naturels sur les milieux, les biens et les personnes ;
- Gérer quantitativement la ressource ;
- Sensibiliser et inciter à des pratiques respectueuses de l'environnement .

DCE¹ : Directive Cadre Européenne sur l'Eau.
LEMA² : Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques.
SDAGE³ : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau .



La rivière bouge ! : L'étude a permis de délimiter un espace de mobilité fonctionnel pour le cours d'eau, tenant compte de sa nature à divaguer et de l'implantation humaine (Saint-Laurent-du-Pape, rapport E.T.R.M., 2012).

- Espace de mobilité maximal
- Espace de mobilité fonctionnel

(1) DCE : Directive Cadre Européenne sur l'Eau. (2) R.M.&C. : Rhône Méditerranée & Corse. (3) Etiage : période de basses eaux. (4) C.R.E.N. : Conservatoire Régional des Espaces Naturels.

• Les volumes prélevables

Depuis plusieurs années, des arrêtés sécheresses sont pris fréquemment et sur des durées plus longues. Pour mieux connaître la quantité d'eau disponible et utilisée sur le territoire, une étude a été réalisée par l'Agence de l'Eau R.M.&C². Elle vise à satisfaire les besoins en eau pour les usages domestiques, agricoles et industriels, tout en respectant le milieu naturel.

Les autorisations de prélèvement seront revues en fonction des capacités du milieu, au plus tard fin 2014.

Pour cela, des volumes d'eau ont été définis pour satisfaire chaque usage en tenant compte des caractéristiques du territoire et en permettant à la rivière de garder un débit minimum, indispensable à la faune et la flore. En effet les débits d'étiage sont actuellement pénalisant : obstacle au développement de certaines espèces comme la truite fario, concentration des polluants...

Un maintien des prélèvements (sans augmentation) est préconisé sur l'ensemble du bassin versant, par contre, sur la Dunière, le Boyon et l'Embroye, il sera nécessaire de prévoir une diminution.

Les actions envisagées visent à améliorer le rendement des réseaux d'eau potable, le captage de l'eau par des aménagements plus performants et sur des périodes plus propices, etc.

• Zones humides

La préservation des zones humides est une priorité à l'échelle européenne car ces milieux remplissent différentes fonctions : épuration de l'eau, réservoirs d'eau et de biodiversité... Sur cette thématique, le syndicat travaille en partenariat avec le C.R.E.N⁴ pour préserver ces espaces.

En 2012, 4 communes : **St-Julien-Labrousse, Chalencon et Silhac et St-Christol** se sont lancées dans des plans de gestion avec des actions de restauration écologique et d'entretien de la zone humide (réouverture de prairie humide, désenvasement de mare) ainsi que des actions de valorisation pédagogique.

D'autres communes pourront bénéficier de l'inscription de telles démarches au Contrat de Rivière si elles le souhaitent.



Zone humide de St-Julien-Labrousse

• Découverte et valorisation des milieux aquatiques et du patrimoine culturel lié à l'eau

Notre territoire est riche en patrimoine naturel, architectural, paysager. L'objectif de cette étude était de recenser le patrimoine lié à l'eau ainsi que les différentes activités de découverte des milieux aquatiques et les projets afin de proposer une stratégie cohérente de valorisation des milieux aquatiques et du

Brèves

Projet de Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (M.A.E.T.) sur les prairies humides des plateaux de St-Agrève et de Vernoux.

Le P.N.R., la Chambre d'agriculture, le C.R.E.N et les syndicats Ardèche Claire et Eyrieux Clair ont répondu conjointement à un appel à projet national en vue de mettre en place une démarche MAET en faveur des prairies agricoles humides en « bon état ».

Ces prairies, fauchées ou pâturées, présentent une grande richesse floristique et contribuent à la préservation de la qualité de l'eau. L'abandon ou l'intensification de ces pratiques sont les principales menaces qui pèsent sur ces milieux fragiles.

Aussi l'objectif est de permettre aux agriculteurs et éleveurs qui les entretiennent de bénéficier d'aides financières européennes sur 5 ans pour continuer leurs pratiques. 12 exploitations agricoles devraient être concernées dès 2012. Pour plus de renseignements contactez le syndicat au **04 75 29 44 18**.

patrimoine bâti associé (ponts, béalières, moulins...).

Les retours des questionnaires aux communes ont permis d'identifier les grandes unités paysagères et les usages du territoire, mais également, les points noirs et les éléments remarquables des bassins versants en lien avec les milieux aquatiques. Le diagnostic fait ressortir que la préservation du milieu naturel doit être au cœur de tout projet de valorisation pour conserver la renommée du territoire.

Il est proposé d'optimiser l'offre sur les sites déjà existants, de créer de nouveaux aménagements, ainsi que de mettre en œuvre des actions plus globales pour préserver le milieu naturel, maintenir les paysages et valoriser le patrimoine culturel lié à l'eau.



Paysage de la Vallée de l'Eyrieux, Pont de Chervil 2011

Natura 2000, un outil pour un développement durable

Natura 2000 est un réseau de sites européens, terrestres et maritimes, sur lesquels est visé le maintien de la biodiversité au travers des usages et pratiques locales.

Pour atteindre cet objectif, la démarche Natura 2000 s'appuie sur différents outils :

Le document d'objectif (DOCOB)

Document de référence propre à chaque site, ce document est une étude comprenant :

- Une analyse de l'état initial du site : inventaire des habitats, des espèces, de leur état de conservation et des activités humaines (socio-économiques) ;
- La mise en évidence des enjeux propres au site ;
- La délimitation du périmètre fonctionnel et opérationnel du site ;
- La proposition d'un programme d'actions cohérent vis-à-vis des enjeux de préservation de la biodiversité et du maintien des activités socio-économiques.

Le Comité de pilotage (COPIL)

Organe local de consultation et de suivi de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, il regroupe acteurs et représentants des usagers du territoire (administrations, collectivités, propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs, etc.).

La structure animatrice

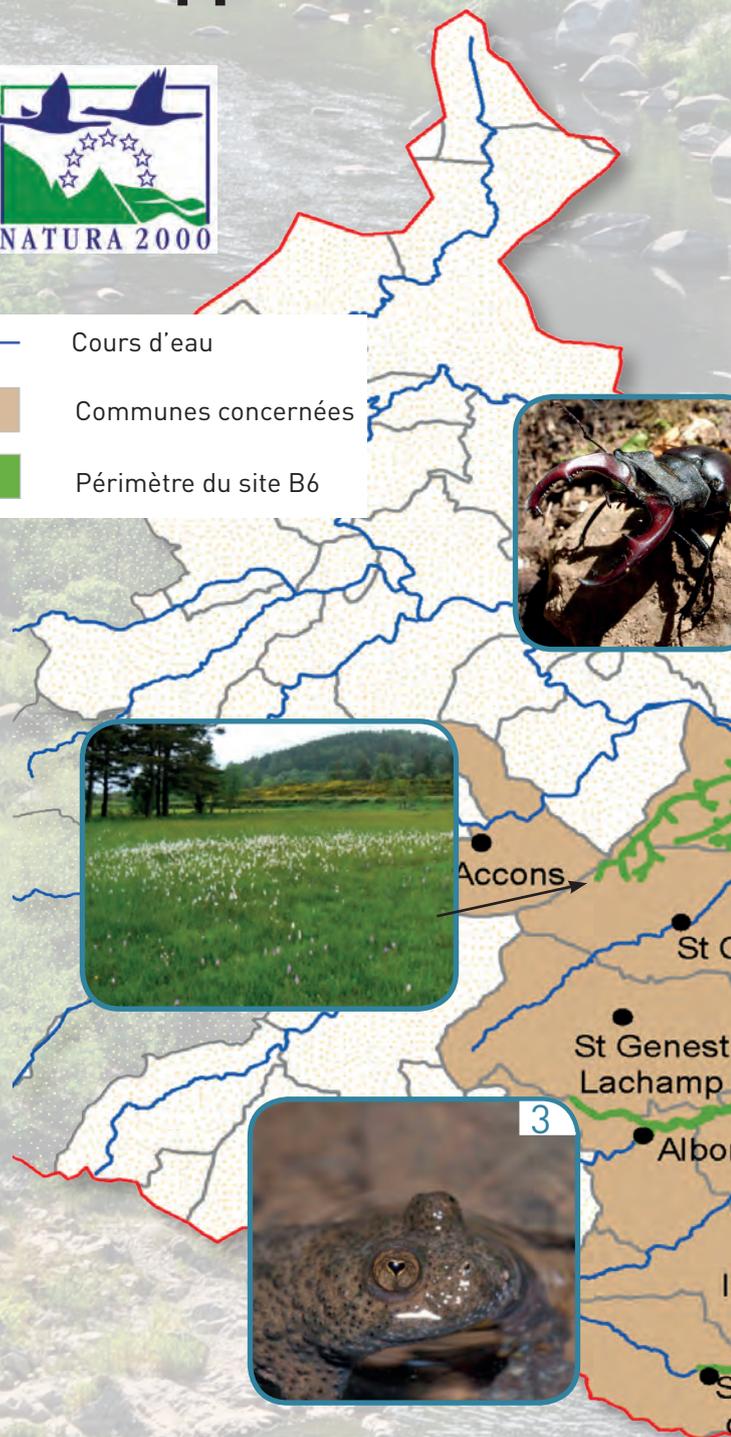
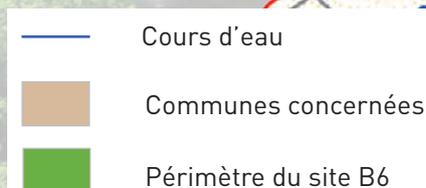
Anime le site Natura 2000 par conventionnement avec l'administration (DDT). La structure animatrice est l'interface locale entre le COPIL et les usagers du territoire. Elle assure l'assistance technique, administrative et la veille réglementaire propre à la démarche Natura 2000.

Concrètement, la mise en œuvre de cette démarche, qui s'appuie sur une étude (DOCOB) et la concertation locale (COPIL), s'établit au travers :

- de **contrats** (agricoles, forestiers et autres),
- d'une **charte Natura 2000** (basée sur le volontariat, elle promulgue des bonnes pratiques «faire ou ne pas faire»),
- de la **sensibilisation/communication** auprès de tous les publics,
- des suivis **scientifiques et biologiques** permettant de suivre les résultats des actions mises en œuvre sur la biodiversité et les usages.

L'Évaluation d'Incidence (EI)

Sur un site Natura 2000, la réalisation de certains aménagements, manifestations ou autres, qui pourraient avoir des répercussions néfastes sur la biodiversité, nécessite au préalable une évaluation d'incidence. Proportionnelle au projet, cette étude permet d'identifier les éventuels impacts de ce dernier et de prévoir, le cas échéant, des solutions pour y remédier. Elle s'insère souvent dans les demandes administratives réalisées au titre des codes de l'Environnement (Loi sur l'Eau par exemple), de l'Urbanisme, du sport, etc.



À Savoir

Le Syndicat Eyrieux Clair a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 B6 par le comité de pilotage du site B6. Celui-ci est présidé par M. Marc CHOUTEAU, maire de St-Christol et membre du bureau d'Eyrieux Clair. Les missions sont suivies par M. Guillaume CHEVALIER.

Plus d'information au 04 75 29 72 93 (G. Chevalier) ou sur le site www.eyrieux-clair.fr

L'actualité du site B6

Afin de lancer la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le site B6, 3 réunions de présentation ont été réalisées entre décembre et février, auprès de l'ensemble des membres du COPIL (environ 180 membres).

D'autre part, en phase préalable de l'étude du DOCOB, dont le lancement est prévu pour le début du second semestre 2012, le travail du syndicat consiste à :

- Informer, communiquer et concerter auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, sur la mise en œuvre de la démarche,
- Recueillir de la bibliographie et des données sur la biodiversité, sur les activités socio-économiques, et mener

une réflexion sur le périmètre d'étude. Dans ce contexte ont notamment été rencontrés l'ONF*, l'ONCFS*, le CRPF*, le CREN*, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire Botanique National, les associations de protection de l'environnement, la Fédération de pêche, etc. D'autres rencontres, notamment avec les collectivités, sont prévues dans les mois prochains.

- Proposer un soutien technique et administratif aux porteurs de projets dans le cadre des évaluations d'incidence et de la mise en œuvre de contrats,
- Réaliser des actions de sensibilisation auprès des scolaires.

Le COPIL se réunira au mois de juin afin de valider le cahier des charges de l'étude du DOCOB

*ONF : Office National de la Forêt ; ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière ; CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels



Le site Natura 2000 B6, c'est à ce jour :

- 1 073 ha comprenant 191 km de linéaire de cours d'eau,
- 33 communes concernées (dont une dans le département de la Drôme),
- **Faune** : castor, petit rinolophe (1), écrevisse à pattes blanches (2), sonneur à ventre jaune (3), barbeau méridional (4), cordulie à corps fin, lamproie de planer, etc.
- **Habitats** : forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes* (5), landes sèches européennes*, forêts de chênes verts (6), formations montagnardes à genêts purgatifs, etc.

Natura 2000 vu par les élus !

Alain JOURDAN

1^{er} adjoint de St-Sauveur-de Montagut

L'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un réseau de sites écologiques avec deux objectifs :

- Préserver la diversité biologique ;
- Valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Deux textes importants ont servi de référence :

- La directive « Oiseaux », 1979
- La directive « Habitats Faune et Flore », 1992

Les sites désignés au titre de ces deux directives, forment le réseau Natura 2000.

Pour nous élus, le premier réflexe est de penser quelles contraintes supplémentaires nous seront imposées à l'avenir ?

Je crois qu'il faut « dé-diaboliser » l'appellation Natura 2000. Le périmètre concerné ne sera pas pour autant mis sous cloche, car la démarche n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines, sous réserve qu'ils ne soient pas contraires aux objectifs de conservation des habitats et des espèces, qui ont justifié la désignation des sites. De plus, aucune adhésion à la charte ou aux contrats Natura 2000 n'est imposée. Il s'agit de demandes volontaires.

Ces projets seront évalués en concertation dans le cadre du comité de pilotage « COPIL » et au sein des réunions d'élaborations du document d'objectifs « DOCOB », dans le but de prendre en compte l'ensemble des aspirations des parties prenantes, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles ou sociales.

Cette participation effective permettra de rassurer les élus, les utilisateurs de ces différentes zones ainsi que tous les usagers de nos rivières, qui, s'ils le souhaitent, pourront activement participer aux décisions à travers le comité de pilotage.

La Directive Cadre Européenne de 2000, réaffirmée par le Grenelle de l'Environnement, a fixé des objectifs ambitieux en matière de gestion de l'eau : assurer un bon état des eaux d'ici 2015.

L'activation du site B6 Natura 2000, s'intègre parfaitement dans le cadre de l'amélioration et de la préservation d'un patrimoine naturel que nous nous devons de transmettre dans les meilleures conditions possibles, aux générations futures.



Paysage du site B6, l'Eyrieux à Saint-Sauveur, 2011



Drosera Rotundifolia, plateau de St-Agrève, C. Lagorsse, 2009

M. Weiss

Maire de Saint-Agrève

Vice-président du Conseil Général

Natura 2000, des sites à protéger

Le site Natura 2000 identifié B 22 « tourbières du plateau de Saint-Agrève » a été désigné par arrêté du 17 octobre 2008 : « zone spéciale de conservation ». Il comprend en fait 4 secteurs représentant au total 181 hectares. Aujourd'hui, seul le secteur du pontet à Saint-Agrève a fait l'objet de mise en œuvre du document d'objectifs. Celui-ci s'est traduit par la constitution d'un comité de pilotage auquel participent l'administration mais aussi les partenaires locaux et la commune, qui est coordonnateur. Des contrats ont été établis avec les propriétaires et les utilisateurs qui définissent les conditions d'utilisation du site.

Les tourbières du plateau de Saint-Agrève recèlent une végétation rare et typique avec notamment la présence de plantes carnivores. À côté de cet intérêt patrimonial pour la biodiversité, les tourbières par leur fort pouvoir de rétention d'eau, participent à la régulation des débits des cours d'eau. Enfin, une particularité de ce site Natura 2000 réside dans la présence d'un type de zone humide rare : les tourbières boisées.

Lors de la mise en place de la zone Natura 2000, les réactions furent assez fortes, les propriétaires ou usagers pensant que l'on allait mettre « sous cloche » ces espaces d'habitat d'espèces rares.

En réalité, il ne s'agit pas de cela, même si un certain nombre de préconisations, comme le non drainage ou une priorité à l'activité de pâture, est privilégié.

Aujourd'hui, il n'y a pas de problème spécifique posé, si ce n'est la contrainte de réalisation d'études d'incidence, cela tout particulièrement pour la zone du lac de Véron. Les exigences de bon fonctionnement de la tourbière n'étant pas toujours faciles à rendre compatible avec les projets des zones voisines en secteur urbain.

Demain, le site B6 « Vallée de l'Eyrieux et de ses affluents », animé par le syndicat Eyrieux Clair, viendra compléter ce premier travail engagé sur le haut Eyrieux.

INFORMATION/SENSIBILISATION

Rivière colorée = rivière polluée ?

Rouge, violette, orange... ! Lorsqu'on tend l'oreille, les histoires nous content une époque où la couleur de l'Eyrieux vivait au rythme des teintureries. Désormais équipées de stations de prétraitement, cette ère est révolue mais on relève encore des changements de couleur ou d'aspect de l'eau, qui questionnent beaucoup et inquiètent un peu : Est-ce naturel ou lié aux activités humaines ?

La géologie du bassin versant, les milieux traversés, la morphologie du cours d'eau ou encore le climat, font que chaque rivière a son propre fonctionnement et que **l'aspect de l'eau peut varier en fonction des saisons**. Ainsi, les rivières à régime pluvio-nival en milieu calcaire, ont souvent une eau bleue translucide, caractéristique lors de la fonte des neiges. L'Eyrieux quant à lui, prend naissance sur le plateau granitique de Devesset, dans une zone de tourbières riche en éléments organiques dissous provenant du lessivage des sols et qui teintent l'eau d'une couleur « thé ».

Cet aspect visuel « naturel » est ensuite plus ou moins fortement aggravé par les différents rejets (STEP, effluents domestiques, agricoles, industriels), les affluents rencontrés, les terrains traversés et suivant le débit du cours d'eau.

En effet, en période d'étiage¹, les faibles débits concentrent les polluants, ce qui peut engendrer une dégradation de l'eau se traduisant par :

- **Un développement algal** provoquant

un afflux massif de matière organique qui se décompose et qui, avec les diatomées² et les limons, se dépose sur les galets en formant une couche brune glissante.

- **Une eutrophisation³** dans les zones à très faible courant et dans les retenues où se développent massivement algues, lentilles ou cyanobactéries⁴, colorant l'eau en vert.

Il est difficile d'estimer visuellement une pollution, d'identifier avec certitude son origine et de localiser sa source, d'autant que certains polluants majeurs, tels que les phytosanitaires, les métaux lourds, les solvants, etc., ne sont pas décelables à l'œil nu.

Afin de nous aider à améliorer notre connaissance des dégradations de la qualité de l'eau, merci de signaler de façon précise les pollutions visuelles que vous observez : envoyer le lieu précis, les circonstances (date, niveau d'eau, météo), une description du phénomène (aspect, densité, extension spatiale..) et si possible une photographie au syndicat, à l'adresse mail : eyrieux.clair@inforoutes-ardeche.fr.

Mousse apparaissant après une chute, lors d'un épisode pluvieux précédé d'une longue période de sécheresse, Dorne, octobre 2011



Développent d'algues sur l'Eve, juillet 2003



Et la mousse ?

Lors d'un orage, la pluie lessive les sols, les routes et les réseaux d'assainissement peu ou mal séparés du réseau pluvial, entraînant les nombreuses substances qui s'y sont accumulées, dont les matières phosphorées (présentes naturellement dans les sols ou provenant des activités humaines) et l'acide humique.

Ces substances, brassées par les remous et les chutes d'eau, forment une couche de mousse blanchâtre à la surface de l'eau. La quantité de mousse sera d'autant plus importante que la période de sécheresse aura été longue, que l'orage est soudain et important, que la surface du bassin versant est imperméable (rocheux et granitique, comme pour l'Eyrieux) et que le profil du cours d'eau est accidenté (cascades et chutes). Ce phénomène passager peut être toléré par le milieu naturel s'il est dilué par de forts débits.

Hors épisode orageux, l'observation de mousse en surface pourrait témoigner d'un apport de matières phosphorées chronique trop importants vis-à-vis de la capacité du cours d'eau à « digérer » la pollution. Ces fameuses matières phosphorées (phosphate organique et ortho phosphates) peuvent provenir de rejets d'eaux usées domestiques car elles sont présentes dans beaucoup de produits d'entretien tels que les savons, liquides vaisselle, shampoing... mais aussi de rejets industriels, du lessivage des sols agricoles et dans une moindre mesure, de la dégradation de la roche.

(1) Etiage : période de basse eau.

(2) Diatomée : algue unicellulaire de couleur brune vivant dans les eaux douces ou salées.

(3) Eutrophisation : Apport en excès de substances nutritives (nitrates et phosphates) dans un milieu aquatique pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques.

(4) Cyanobactérie : sous-classe des bactéries aussi appelée algue bleu-verte dont certaines sont toxiques.

INFORMATION/SENSIBILISATION

Forum de l'eau, et de 3...!

Le 3^e Forum de l'Eau s'est déroulé le 14 octobre 2011 sur la commune de Beauchastel, pendant la Fête de la Science, sur la thématique « La qualité de l'eau des rivières en question ».

Tout au long de la journée, jeunes et moins jeunes se sont penchés sur les bords de l'Eyrieux pour suivre les pérégrinations d'une goutte d'eau dans le bassin versant, au travers des réseaux d'eau domestiques...

C'est ainsi que les participants ont pu identifier les différentes étapes de traitement de l'eau usée de la station d'épuration de type boue activée de Beauchastel, avant son rejet dans le milieu naturel. Ensuite, les animateurs ont présenté le fonctionnement de la rivière Eyrieux et l'adaptation de la vie dans le cours d'eau, en lien avec les activités humaines.

La conférence, animée par **Norbert LANDON** (université Lumière Lyon 2), sur « **Des rivières préservées pour une eau de qualité** », a permis de compléter la visite en mettant en évidence le pouvoir épurateur naturel d'une rivière, en montrant les facteurs humains à l'origine de la dégradation de la qualité de l'eau de nos cours d'eau et en présentant les

solutions existantes pour y remédier ainsi que leurs limites. Un grand merci à nos partenaires : La Fédération de Pêche de l'Ardèche, l'association Bassin Eyrieux Environnement développement, Véolia Eau, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, la Chambre d'Agriculture, la bibliothèque de Beauchastel, la MJC des 3 rivières et la mairie de Beauchastel.

En 2012,

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS LE 2 JUIN AU LAC DE DEVESSET POUR LE 4^E FORUM... (voir le programme détaillé en page 12)

2. La nappe phréatique

L'eau est captée dans la nappe phréatique de l'Eyrieux. Elle est conduite par une canalisation jusqu'à la station de pompage située de l'autre côté de la rivière.

1. La zone humide

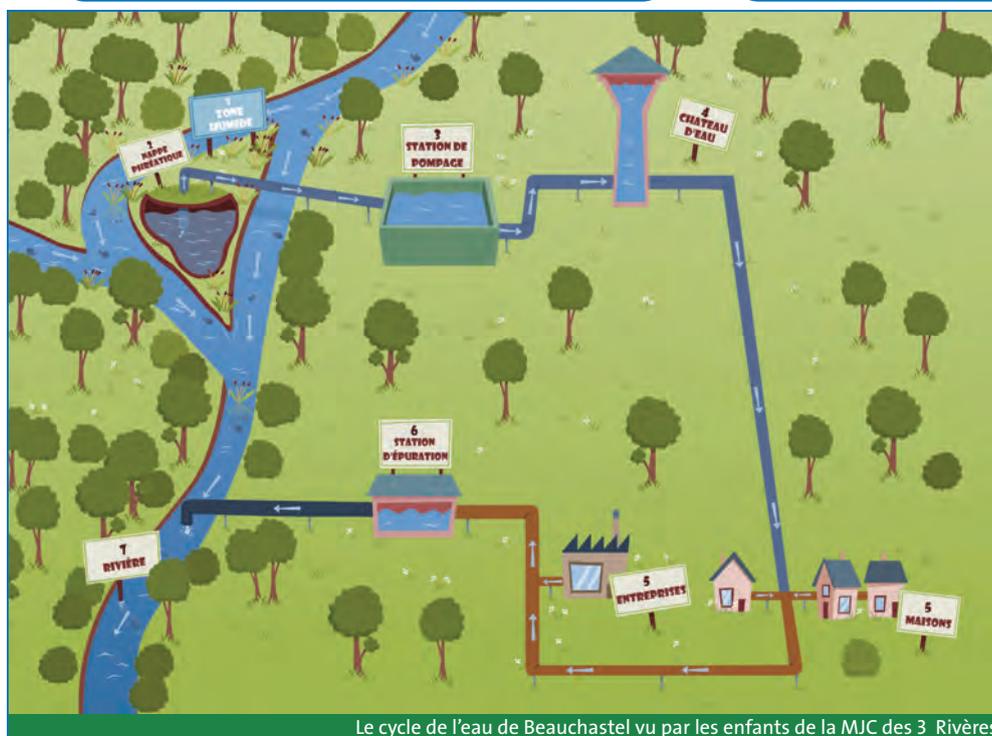
Une zone humide, aussi appelée « milieu humide, narces, sagnes, nauds... », est un terrain inondé ou gorgé d'eau, abritant des plantes qui aiment l'eau (hygrophiles). Elle participe au filtrage de l'eau, à la régulation du volume d'eau (en absorbant l'excédent et en le restituant lors de sécheresse = rôle d'éponge) et constitue un réservoir de ressource en eau potable et de biodiversité en accueillant une faune et une flore variées...

3. La station de pompage

A ce niveau, on ajoute du chlore pour garantir la qualité de l'eau tout au long de son parcours. Le taux de chlore est faible, on verse 1 goutte de chlore pour l'équivalent de 5 baignoires d'eau.

4. Le château d'eau

Une fois traitée, l'eau est stockée dans un réservoir avant d'être distribuée et d'arriver au robinet des consommateurs.



5. Maisons/entreprises

L'eau est acheminée jusqu'au robinet des consommateurs par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations. Ces tuyaux enterrés sont contrôlés et entretenus régulièrement.

6. La station d'épuration

Les eaux usées arrivent dans la station d'épuration pour être nettoyées et dépolluées avant d'être rejetées dans les cours d'eau.

LA RIVIÈRE, UN MILIEU VIVANT... MAIS FRAGILE

Une rivière peut naturellement éliminer les pollutions grâce aux phénomènes de filtration (racines, sables) et par l'action des organismes (bactéries, algues, plantes...) vivant dans le milieu aquatique et sur les berges. Si le niveau de pollution n'atteint pas un seuil critique, l'eau est capable de s'autoépurer (éliminer progressivement les agents polluants). Par contre, si ce seuil est dépassé, si le milieu est dégradé (chenalisation, absence de ripisylve, matériaux...) ou s'il n'y a pas assez de débit pour permettre une dilution, l'autoépuration n'est plus optimale et la pollution persiste pouvant provoquer la disparition des organismes décomposeurs, d'espèces aquatiques (écrevisse, poissons, insectes...), l'apparition d'algues (eutrophisation), etc.

7. Rivière et Ripisylve

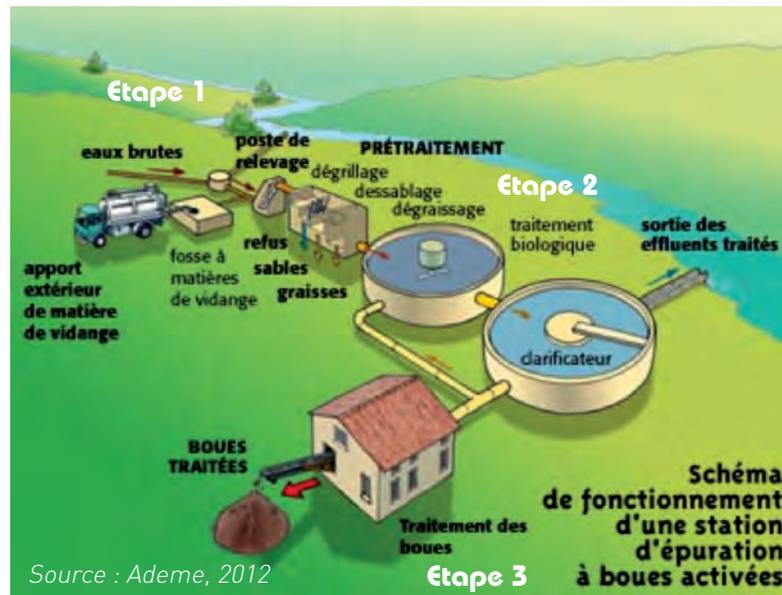
La Ripisylve ou forêt de rive, est un milieu de transition (écotone) entre la zone aquatique et terrestre, qui joue un rôle important dans la préservation de la ressource en eau, en épurant les eaux (racines des végétaux), en rechargeant les nappes, en atténuant les crues...

Fonctionnement de la station d'épuration de Beauchastel

Etape 1 : La Collecte des eaux usées, se fait par le réseau d'assainissement. Les eaux pluviales et domestiques sont séparées pour éviter le débordement lors des orages.

Etape 2 : Le bassin d'aération et le clarificateur. Grâce à l'air injecté dans le bassin, des bactéries se développent et « consomment » la pollution. À force, elles grossissent et s'agglomèrent sous forme de boues. Cette mixture est alors envoyée dans le clarificateur où se produit la séparation liquide/solide.

Etape 3 : Le rejet Ensuite une partie des boues sont renvoyées pour faire fonctionner le bassin d'aération, une autre partie est évacuée pour être compostée ou incinérée. Les eaux épurées sont ensuite rejetées.



À savoir :

Le 1^{er} « Tout à l'égout » a été mis en place à Rome au 7^e siècle avant Jésus Christ.

En France, il apparaît en 1894, suite aux épidémies de choléra. Un métier est alors amené à disparaître : le passeur d'eau...

Assainir pourquoi ?

- Améliorer le confort olfactif des populations
- Diminuer les risques sanitaires
- Diminuer les risques hydrologiques
- Améliorer l'état biologique de notre environnement

Qualité et quantité de la ressource

INFORMATION/SENSIBILISATION

Écophyto 2018, qu'est-ce que c'est ?

Le plan «Écophyto 2018» a été mis en place en 2008, à la suite du Grenelle de l'Environnement, par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Ce plan a pour objectif de réduire et d'améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires, de manière à diminuer leur utilisation de 50 % d'ici 2018, tout en maintenant un niveau de production agricole élevé.

Les pesticides détruisent de façon « sélective » des végétaux et des animaux mais également, ce que l'on ne voudrait pas détruire. Ils ont un impact néfaste sur la qualité de la chaîne trophique, du sol, de l'eau et de l'air et présentent des risques sur la santé, tant pour le consommateur que pour l'utilisateur de ces produits. Ainsi, des préconisations en termes d'utilisation ont été définies pour protéger la santé des utilisateurs et pour maîtriser les résidus dans les produits consommés.

Ce plan prévoit principalement :

- d'informer les différents utilisateurs : agriculteurs, agents techniques, jardiniers amateurs, etc.
- de former tous les acteurs (distributeurs et utilisateurs) afin de réduire et sécuriser l'usage de ces produits en agriculture mais également dans les espaces publics et privés
- de renforcer la surveillance des cultures pour détecter au plus vite les maladies...

Tout le monde est concerné : agriculteurs, collectivités et particuliers. Car si 90 % de ces produits sont employés en agriculture, jusqu'à 40 % des pesticides utilisés en zone urbaine pour l'entretien des voiries et des espaces verts peut être lessivé vers les cours d'eau (Source : Agence de l'eau RMC, 2011).

« 0 Pesticides » dans ma commune

L'Agence de l'Eau R.M.&C. propose un appui financier aux communes qui souhaitent **réduire l'emploi de pesticides pour l'utilisation des espaces publics.**

L'agence finance à 50 % la réalisation des diagnostics des pratiques de désherbage, des plans de désherbage ; la communication ; l'achat de matériel et la formation des agents.

Pour plus de renseignements sur le programme « 0 pesticides » : **contacter l'Agence de l'Eau, délégation Rhône-Alpes : 04 72 76 19 10 ou le Syndicat.**

INFORMATION - SENSIBILISATION

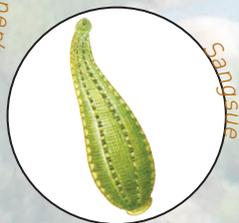
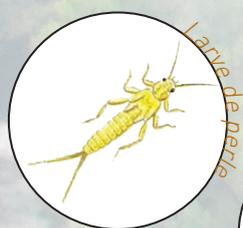
Initiation à la découverte de la qualité de l'eau

En mai, une vingtaine d'élèves de 2nde du lycée du Cheylard s'est rendue sur les bords de la Dorne, pour une initiation à la conduite d'un Indice Biologique Global Normalisé (IBGN).

L'IBGN est une technique de caractérisation de la qualité biologique d'un cours d'eau, basée sur la reconnaissance de la « macrofaune benthique », représentée par des larves d'insectes, des vers, des mollusques, etc. vivant sur le fond de la rivière.

Cet indice permet d'attribuer une note (sur 20) à la qualité de l'eau, en fonction des espèces rencontrées : certaines sont sensibles à la pollution, comme la larve de perle (insecte), alors que d'autres la tolèrent, comme la sangsue.

Après une présentation des activités du Syndicat Eyrieux Clair et de la technique de l'IBGN, une application « simplifiée » de la méthode a été proposée. C'est ainsi que les lycéens ont effectué des prélèvements puis identifié la qualité de l'eau de la Dorne. Cette approche a permis de mettre en évidence une bonne qualité de l'eau (Verte) puisque des larves d'insectes parmi les plus sensibles à la pollution étaient présentes.



Les élèves identifiant « leur pêche »



Grille des valeurs

IBGN (note /20)	>16 - 13	12 - 9	8 - 5	< ou = à 4
Qualité	Bonne	Passable	Médiocre	Mauvaise
Couleur				



4^e Forum de l'eau :

L'eau la richesse de notre territoire, êtes vous prêt à la défendre ?

Cette année, le forum de l'eau aura lieu sur le plateau de Sain-Agrève aux sources de trois rivières : l'Eyrieux, le Lignon et le Doux. Organisé en échos au 6^e forum mondial de l'eau qui s'est déroulé à Marseille, le fil conducteur de cette édition 2012 est le **partage de la ressource en eau**.

Judi 31 mai St-Agrève : table ronde entre élus

Vendredi 1^{er} juin St-Agrève : animations pour les écoles de Tence, Devesset et St-Agrève.

Samedi 2 juin Lac de Devesset : animations tout public, entrée libre et gratuite.

Spectacle enfant, balade contée, expositions, conférence, initiation pêche...

Jusqu'au 15 avril : À vos appareils photos !

Concours photo « Les Zones humides »

Plus de renseignements sur : www.eyrieuxclair.fr

Organisation : Centre socioculturel de St-Agrève, CC du Haut Vivarais, SICALA, Syndicat Eyrieux Clair.

SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR

1 rue de la Pize 07160 LE CHEYLARD
Tél. 04 75 29 44 18 - Tél SPANC : 04 75 29 72 87
Mail : eyrieux.clair@inforoutes-ardeche.fr
Site Internet : www.eyrieux-clair.fr

Rhône-Alpes Région

ardèche
LE CONSEIL GENERAL

agence
de l'eau
Rhône-Méditerranée-Corse

Informations générales :
Directeur de la publication : Bernard Berger
Rédaction : Syndicat Eyrieux Clair
Crédit photos : Syndicat Eyrieux Clair
N° ISSN 1959 - 707X - Dépôt légal : Avril 2012

Impression et mise en page : Impressions Chevalier - 07160 Le Cheylard
Création : Amélie BLAËS 06 10 89 38 10